

**ARRETE N° AP/2025/372**

**OBJET : DELEGATION DE FONCTIONS DONNEE A MONSIEUR PIERRE-YVES MARTIN CONSEILLER METROPOLITAIN DELEGUE DE LA METROPOLE DU GRAND-PARIS ET MODIFICATION DE L'ORDRE DU TABLEAU DES CONSEILLERS METROPOLITAINS MEMBRES DU BUREAU**

**LE PRESIDENT DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-2 et L. 5211-9, qui autorisent le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ou à d'autres membres du Bureau,

**Vu** l'article 12 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et l'article 59 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

**Vu** le procès-verbal et la délibération CM2020/07/09/01 du 9 juillet 2020 portant élection du président de la Métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération CM2020/09/25/01 fixant le nombre de conseillers métropolitains membres du Bureau de la Métropole du Grand Paris,

**Vu** le procès-verbal de la séance du Conseil de la métropole du Grand Paris du 25 septembre 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de conseillers métropolitains membres du Bureau, notamment à l'élection de Monsieur Pierre-Yves MARTIN en qualité de 18<sup>ème</sup> conseiller métropolitain membre du Bureau,

**Vu** la délibération CM2023/04/14/01 portant sur la modification du tableau des conseillers métropolitains membres du Bureau et sur l'élection d'un conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération n°CM2024/10/11/01-1 en date du 11 octobre 2024 portant élection de Monsieur BENISTI Jacques-Alain en tant que 20<sup>ème</sup> vice-président de la Métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération n°CM2024/10/11/1-2 en date du 11 octobre 2024 portant sur la modification du tableau des conseillers métropolitains membres du bureau et élection de Monsieur GONZALES Didier, 23<sup>ème</sup> Conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération CM2025/07/11/01 portant élection d'un conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris à la suite de la démission de Monsieur Olivier KLEIN, 6<sup>ème</sup> conseiller métropolitain membre du Bureau,

**Vu** la délibération n°CM2025/07/11/01 en date du 11 juillet 2025 portant sur la modification du tableau des conseillers métropolitains membres du bureau et élection de Madame Samira TAYEBI, 23<sup>ème</sup> Conseillère métropolitaine membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris,

**Vu** l'arrêté AP2024/644 du 8 novembre 2024 portant délégation de fonctions donnée à Monsieur Pierre-Yves MARTIN, 16<sup>ème</sup> conseiller métropolitain délégué à la Cohérence Territoriale,

**Considérant** les nécessités de fonctionnement de l'administration métropolitaine et de continuité du service public,

**Considérant** que le président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions aux conseillers métropolitains qui siègent au sein du Bureau de la Métropole,

**Considérant** que Monsieur KLEIN Olivier, 6<sup>ème</sup> Conseiller métropolitain membre du Bureau a démissionné du Conseil de la Métropole du Grand Paris,

**Considérant** que Monsieur Pierre-Yves MARTIN, initialement 16<sup>ème</sup> conseiller métropolitain membre du Bureau, est devenu 15<sup>ème</sup> conseiller métropolitain membre du Bureau ; qu'il convient d'en tenir compte et de mettre en conformité l'arrêté de fonctions susmentionné,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : L'arrêté AP2024/644 est abrogé.

**ARTICLE 2** : Monsieur Pierre-Yves MARTIN, 15<sup>ème</sup> conseiller métropolitain membre du Bureau, est délégué à la Cohérence Territoriale.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur général des services de la métropole du Grand Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de Région Ile-de-France et fera l'objet d'une publication.

Fait à Paris, le **18 JUIL. 2025**

Le Président de la Métropole du Grand Paris

  
Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'acte.